

14 - Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Union des Commerçants de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon ainsi que l'association des Commerçants des Chaprais souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public :

- . la braderie d'été les 5 et 6 juillet 2013,
- . les Instants Gourmands du 29 août 2013 au 1^{er} septembre 2013,
- . le Troc des Chaprais le dimanche 8 septembre 2013,
- . le Marché de Noël du 29 novembre 2013 au 1^{er} janvier 2014.

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations se fait moyennant une redevance d'occupation.

Aussi est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, dont les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public varieraient suivant les manifestations pressenties.

En ce qui concerne les braderies d'été et d'automne, les droits d'occupation seront encaissés au moyen d'une régie municipale de recettes dont le régisseur est nommé parmi les membres de l'association organisatrice à savoir l'Union des Commerçants de Besançon (UCB). Pour les Instants Gourmands et le Marché de Noël, les droits d'occupation seront encaissés au moyen de la régie municipale créée à cet effet, ceci conformément aux précédentes autorisations délivrées par le Conseil Municipal de Besançon.

Pour le Troc des Chaprais un titre de recette forfaitaire de 250 € sera adressé à l'association par la Ville de Besançon.

Modalités d'occupation du domaine public

1) Braderies d'été, organisées par l'UCB

Une convention passée avec l'UCB, association organisatrice définit les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, tenant compte notamment des emprises des chantiers liés au tramway et aux Passages Pasteur.

Cette convention prévoit notamment :

- que le domaine public de la Boucle et de la rue Battant soit mis à disposition de l'Union des Commerçants de Besançon, pour la braderie d'été, sous condition des réserves émises ci-dessus,
- que le montant des droits d'occupation soit calculé sur la base équivalente des montants des foires et marchés soit 2,10 € le mètre linéaire journalier, encaissés le jour même, pour le compte de la Ville de Besançon, par le régisseur de l'UCB.

2) Instants Gourmands et Marché de Noël

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise les Instants Gourmands et le Marché de Noël.

Ces deux manifestations se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public correspondant à savoir la promenade Granvelle pour les Instants Gourmands et une partie des places de la Révolution et Pasteur (dans la limite et sous réserve des emprises des différents travaux en cours dans le secteur),
- Les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2012, fixant les tarifs, taxes et droits pour l'année 2013,
- Une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier tenant compte notamment des emprises des chantiers liés au tramway et aux Passages Pasteur.

3) Troc des Chaprais

En 2011 l'association, anticipant les travaux liés au tramway, avait avancé sa manifestation en juin. Après analyse de la manifestation et devant le constat d'une certaine désaffection due à l'avancée de la date du troc, l'association a réalisé en 2012 son troc le dimanche 9 septembre, manifestation qui a connu une belle affluence mais qui a nécessité une organisation spécifique et une mobilisation forte de l'association au regard des divers chantiers en cours.

Cette année l'association propose de réaliser cette manifestation dans les mêmes conditions le dimanche 8 septembre 2013.

Une convention passée avec l'association règlera les modalités de mise à disposition, tenant compte notamment des emprises de chantiers en cours, des plans de déviation et des autres manifestations programmées ce jour-là.

4) Cœur de ville plus facile

L'opération «Cœur de ville plus facile», s'est déroulée en 2012 du samedi 7 juillet au samedi 29 décembre 2012 et a permis la distribution de 7 700 jetons sur 26 samedis soit une moyenne de 296 avec une pointe à 546 le 1^{er} décembre.

Elle avait pour objectif de promouvoir la fréquentation du centre-ville en s'appuyant et développant le dispositif Free pass existant, dans l'objectif de faciliter la fréquentation du centre-ville le samedi après-midi et surtout initier une communication positive sur l'accessibilité et le stationnement au centre-ville.

Après en avoir dressé le bilan quantitatif, le service Commerce a procédé à une analyse qualitative en dépouillant les questionnaires qu'ont rempli les participants à cette opération, permettant d'avoir une tendance de la consommation au centre-ville de Besançon :

- . 55 % de la clientèle est originaire de Besançon intra muros, 24 % vient d'une commune du Grand Besançon, 10 % d'une autre commune du Doubs. Ce premier indicateur démontre que la zone de chalandise du centre-ville a une emprise régionale, représentant environ 250 000 personnes, à même de rivaliser avec des pôles de périphérie,
- . 50 % des enquêtés ont dépensé plus de 100 €, 30 % ont dépensé entre 60 et 100 € dans les commerces du centre-ville, ce qui tend à montrer un potentiel de panier moyen conséquent,

. 54 % ont fréquenté plusieurs commerces, la variété de l'offre est une composante essentielle de l'acte d'achat,

. 70 % des déplacements se font en véhicule particulier, principalement issus des villes ou départements voisins, les Bisontins venant pour leur part à 50 % par ce moyen, à 25 % par les transports en commun, les autres venant soit à pied soit en utilisant le vélo.

Il est proposé de reconduire cette opération dès le samedi 4 mai 2013, afin de créer une synergie avec les autres manifestations commerciales organisées sur le centre-ville, notamment par l'Union des Commerçants et de renforcer la communication sur le commerce de centre-ville.

Cette opération est prévue jusqu'au 31 décembre 2013 avec une interruption en juillet et en août.

Un stand de type Vitabri sera installé tous les samedis place du Huit Septembre, et le personnel recruté pour cette opération remettra au client, sur présentation de preuves d'achat de 50 € d'achat datés du jour même, cumulables chez plusieurs commerçants (hors alcool et tabac), un jeton Free Pass. Les modalités de mise en œuvre de cette opération feront l'objet d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 21 janvier 2013.

Par ailleurs il est rappelé que la participation financière de la Ville à cette opération est prévue au titre de cette même convention.

Ainsi qu'en 2012, une analyse, au moyen de questionnaires, sera menée par le service Commerce de la Ville de Besançon, pour évaluer l'impact de ce dispositif, connaître les origines des consommateurs pour déterminer plus finement la zone de chalandise, leurs moyens de déplacement, etc.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- d'autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Besançon et l'OCAB prévoyant les modalités d'application de l'opération «Cœur de ville plus facile» (avenant ci-annexé).

«M. Pascal BONNET : Je voudrais évoquer un petit peu la question de l'animation commerciale au centre-ville parce que je crois qu'il y a beaucoup d'efforts de la part des associations, de l'Office du Commerce, de la Ville, etc. mais c'est complexe. On est dans un contexte difficile avec les travaux du tram mais il y avait eu une ambition assez forte à l'Office du Commerce et je crois qu'en raison de la période pré-électorale il y a eu une certaine prudence. J'ai vu que le Président de la CCI vous a interpellé sur l'intérêt qu'il y aurait peut-être à l'avenir que ce soit plus la CCI qui pilote dans un contexte moins politisé que la Ville quel que soit le pouvoir qu'aura la Ville à l'avenir. Quelle est votre position sur cette question ?

M. LE MAIRE : Effectivement il y avait un certain nombre d'opérations qui avaient été d'ailleurs validées par les services juridiques, mais même si vous savez que je suis très serein par rapport aux prochaines élections, je n'ai pas voulu que l'on puisse un seul instant penser que nous mettions en place des opérations de communication pour améliorer l'image du Maire. L'image du Maire elle est ce qu'elle est, je pense qu'elle n'est pas mauvaise. On n'a pas besoin de cela donc j'ai refusé ces opérations, considérant qu'elles arrivaient trop tard.

Concernant la CCI, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'interview de Dominique ROY, Président de la CCI, dans un journal -pour ne pas le citer la Presse Bisontine-, sur laquelle je n'ai pas grand chose à dire. Je suis assez d'accord avec ses propos et je tiens d'ailleurs à souligner ici en Conseil Municipal la qualité des rapports que j'ai avec le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale. Nous avons eu un petit désaccord sur des interprétations sur une enquête. Quand je lis dans cet article par exemple que le Grand Besançon a une portée nationale, que Besançon a d'importantes capacités de résistance par rapport à la crise, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Président de la Chambre de Commerce, sachant qu'un emploi sur trois relève encore de l'Industrie à Besançon, ce n'est pas moi, c'est le Président de la Chambre de Commerce qui le dit, quand je lis que Besançon a réussi sa reconversion professionnelle à partir des savoirs-faire au travers de petites entreprises innovantes qui se diversifient en marchés, je suis assez d'accord là-dessus puisque c'est ce que je dis, que Besançon n'est pas une ville morte, en décrépitude comme certains voudraient le dire ; quand il dit que Besançon a tout pour réussir son développement, je ne peux qu'être d'accord avec lui ! Nous avons longuement parlé avec Dominique ROY du développement industriel horloger. Je suis allé à Bâle mardi toute la journée, j'ai vu beaucoup de chefs d'entreprises, des entreprises locales qui sont déjà ici qui veulent se développer et d'autres qui regardent Besançon avec un oeil intéressé, très intéressé même. Et quand Dominique ROY dit que l'on peut créer 1 500 emplois ici, je crois qu'il a raison, et je partage cette analyse. Je voudrais dire aussi que concernant la formation d'horlogerie sur laquelle nous avons eu l'occasion de communiquer il y a quelque temps, la Chambre de Commerce est en train d'y réfléchir, et il y a aussi une autre initiative privée que nous avons soutenue à travers des locaux qui est en train de se mettre en place pour former des horlogers ici, tout cela va bien.

Par contre, quand le Président de la Chambre de Commerce dit qu'il y a un climat général de morosité dans le commerce, il a raison et il faut que l'on travaille ensemble mais je crois que c'est ce que fait Jacques MARIOT. Il dit aussi que le coup de chaleur entre l'Union des Commerçants et la Ville est retombé, je crois que c'est vrai aussi. Avec l'Union des Commerçants les choses vont mieux donc des actions communes sont à nouveau à mettre en place ; si la CCI a joué son rôle de médiateur tant mieux, et je l'en remercie. Quand le Président de la Chambre de Commerce dit qu'il faudrait qu'il y ait une politique de communication et aussi des horaires d'ouverture, c'est-à-dire qu'on coordonne les horaires d'ouverture, je suis d'accord, et nous le faisons déjà, pour travailler avec le Président de la Chambre de Commerce et ses services, ainsi que l'Adjoint Jacques MARIOT bien sûr qui le fait déjà, nous sommes d'accord pour travailler avec eux. Ce n'est pas en se retranchant chacun derrière des barricades que nous avancerons. Le commerce est en difficulté mais il l'est partout, dans toutes les villes. J'ai d'ailleurs un document du Compas que m'a transmis cet après-midi, ma Première Adjointe sur l'indice de chômage estimé en 2008, évolution estimée entre 2008 et 2012 du nombre de chômeurs, estimée par le Compas en avril 2013, c'est un organisme sérieux. Ce n'est pas le Maire de Besançon qui a commandé cette étude-là alors vous allez dire «c'est trop beau pour être vrai» mais il y a 93 villes qui sont testées, ce sont des villes généralement de plus de 100 000 habitants, 93 villes, et pour les variations de chômeurs entre 2008 et 2012 on passe de Dunkerque 70 %, au dernier de la liste c'est Besançon avec 13 % donc cela veut dire -et c'est d'ailleurs ce que dit le Président de la Chambre de Commerce- que même s'il y a des difficultés, car je ne dis pas qu'il n'y a pas de gens en difficultés ici, qu'il n'y a pas de chômage, ce n'est pas ce que je dis mais c'est que quand même globalement quelque part on ne résiste pas mal. Et ce sera ma conclusion Monsieur BONNET, je crois que nous n'arriverons à nous en sortir que tous ensemble, les commerçants, la Mairie, les industriels. Je rencontre souvent des industriels, toutes les semaines j'en rencontre, j'en ai rencontré beaucoup à Bâle, des industriels, des locaux, des étrangers et ils ont tous aussi de la volonté, ils ne sont pas trop dans la morosité. Bien sûr, l'horlogerie n'est pas le secteur le plus touché et c'est beaucoup plus compliqué si l'on parlait par exemple de PSA où là il y a de vraies inquiétudes, pour PSA et au-delà de PSA pour tous les sous-traitants donc je pense que l'on doit travailler ensemble. Je vais en parler avec la Présidente de la Région aussi qui a la volonté d'agir dans ce sens au niveau de PSA avec toutes les catastrophes annoncées sur le pays de Montbéliard mais c'est vrai que quand une catastrophe arrive dans le pays de Montbéliard, ça touche aussi notre industrie ici, donc mon mot d'ordre c'est : travaillons ensemble là-dessus, travaillons ensemble et ne soyons pas en opposition, soyons en complémentarité.

M. Pascal BONNET : Vous n'avez pas tout à fait précisément répondu à ma question. Vous avez parlé globalement de l'interview du Président de la CCI. Je dois dire que sur le plan industriel, d'ailleurs sur de nombreuses questions aussi à l'UMP nous sommes d'accord avec ce que dit le Président de la CCI sur la nécessité d'une ambition industrielle...

M. LE MAIRE : Il n'est pas réputé pour être un membre du parti socialiste !

M. Pascal BONNET : ...j'ai toujours pour ma part salué la richesse du tissu de PME à Besançon, je ne pense pas que ce soit une question de gauche ou de droite et puis je suis de ceux qui pensent que l'ambition horlogère est une bonne chose à Besançon. Après ma question, même au-delà des questions purement électorales que vous laissez entendre, ou politiques, c'était en terme d'efficacité. Malgré la bonne volonté de tout le monde on a une situation où l'on a la CCI qui a l'ambition de faire quelque chose, on a l'Office du Commerce, on a un service Commerce à la Ville, on a des associations de commerçants...

M. LE MAIRE : Il faut que l'on travaille ensemble mais c'est ce que l'on fait.

M. Pascal BONNET : ...la question de la CCI est de dire : est-ce que ce n'est pas à la CCI de traiter cela ? Ce n'est pas une question politicienne et à laquelle il faut forcément répondre ce soir mais je pense qu'il pose là une question sur laquelle il sera intéressant de réfléchir.

M. LE MAIRE : On va le faire ensemble Monsieur.

M. Pascal BONNET : Et enfin pour terminer puisque vous dites que vous n'étiez pas en accord sur une étude avec la CCI...

M. LE MAIRE : C'est fini cela, c'est du passé.

M. Pascal BONNET : C'est fini mais pour ce qui est de l'étude quand même le périmètre qui allait au-delà du seul tracé direct du tram à quelques centaines de mètres, qui tenait compte de la réalité de l'atteinte commerciale au minimum aurait pu être utilisée pour élargir un petit peu la Commission d'Indemnisation. Vous me dites de toute façon que c'est une commission indépendante, je n'en doute pas mais les critères ont été choisis par l'Agglomération et on pouvait aller au-delà du seul tracé du tram.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, les critères ont été à Besançon moins restrictifs qu'ailleurs. Vous savez ici on n'a pas la volonté de tout inventer, on ne va pas réinventer l'eau chaude, il y a longtemps que c'est fait et on ne va pas réinventer les systèmes d'indemnisation. Nous avons regardé ce qui se faisait dans la plupart des villes qui ont fait des trams et nous avons adapté le système, voire même enrichi le système par rapport à un dispositif qui vous le savez n'est pas obligatoire, vous oubliez toujours de le rappeler mais moi je vous le rappelle, il n'est pas obligatoire ce dispositif ! Concernant le travail, vous pensez bien que nous voulons travailler ensemble. Tout à l'heure, pas vous mais l'un de vos amis, nous reprochait de déléguer à d'autres le pouvoir de faire des choses et là vous voudriez un peu le contraire. Lorsque l'on a des choses très importantes à mettre en place, on le fait avec la CCI, mais accordez-nous qu'il est normal quand même que l'on puisse discuter des projets. En plus il n'y a pas de soucis là-dessus parce que l'on est d'accord, Jacques MARIOT peut le dire, il n'y a pas de soucis, on ne va donc pas créer les difficultés. Il faut travailler avec l'Union des Commerçants comme cela a été le cas par le passé, après ça a été plus compliqué, mais j'ai bon espoir que les choses redeviennent plus faciles, et puis avec la Chambre de Commerce. Je dois dire qu'aujourd'hui les rapports sont bons, chacun défendant ses intérêts bien sûr mais les rapports sont bons et constructifs.

M. Jacques MARIOT : Je voudrais simplement dire qu'on travaille en complémentarité avec la Chambre de Commerce, Pascal tu sais très bien que la Chambre de Commerce est présente dans le conseil d'administration de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, donc apporte sa contribution. Elle est également présente dans le cadre du FISAC où elle apporte également sa contribution donc il n'y a que sur les animations commerciales sur le domaine public où là c'est notre service Commerce qui travaille directement avec les associations mais je rencontre souvent les représentants de la Chambre de Commerce et on travaille de façon très généreuse d'une manière générale avec eux, voilà ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : Monsieur GIRERD va nous dire qu'il faut évaluer.

M. Jean-Marie GIRERD : J'ai appuyé par inadvertance mais c'est vrai que sur le fond je vois qu'à force de répéter vous avez commencé à comprendre ce que je dis.

M. LE MAIRE : En plus je suis d'accord avec vous, il faut toujours évaluer les actions ! Comme quoi je ne suis pas obtus, mais je suis sûr que vous n'en doutiez pas.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.